

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 6 OCTOBRE 2014 à 20 h 30

**Présents** : FILLET Pierre-Louis, BAUDRIER Marie-Odile, FEUGIER Monique, CHATELAN Françoise, HUSTACHE Pierre, CHAZOT Gilles, DROGUE Emmanuel, BLANC Alain, MICHEL Camille, DROGUE Pierre, GONTIER Jean-Louis

**Absente** :

**Secrétaire de séance** : Pierre Hustache

**Autre personne présente** : Delphine GREVE

## Relevé de décisions :

- Sonnerie nocturne de la cloche : contacter l'entreprise Paccard pour connaître les possibilités techniques
- Au vu de l'état de la bascule, interdiction de stationner sur le pont
- Renouvellement du bail avec l'association les Vercoquins
- Demande de subvention complémentaire auprès du Département et de la réserve parlementaire pour le projet d'extension de la crèche
- Choix du groupement BEAC- Des Paysages pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de la traversée du village
- Un état des lieux du village et des hameaux sera réalisé avant le début du déneigement
- Organisation d'un rendez vous avec Jean-Maurice Roche pour répondre à son courrier sur le déneigement
- Suite à la demande de SCI Crisflon, Accord du conseil pour céder une bande de terrain si la largeur de voie est conservée par un échange de terrain avec Gabriel Veyret
- Un courrier sera envoyé au cabinet Nicot et à l'entreprise Eiffage pour leur signaler les différentes malfaçons constatées à la station d'épuration du village
- Dans le projet de carte communale, le droit de préemption sera modifié pour permettre de créer une voie d'accès en limite de la parcelle D 749.
- Un tarif de 20 euros par heure de mise à disposition de l'agent technique pour le Sivu de Roybon est voté
- Validation des tarifs d'accès aux pistes du domaine nordique d'Herbouilly

## Bâtiments communaux

- Devis pour l'entretien des bâtiments communaux :

Pierre-Louis Fillet présente deux devis de l'entreprise Blanc pour la reprise du solin du toit du garage communal et du chapeau de la cheminée de l'appartement du Presbytère. Jean-Louis Gontier contactera l'entreprise pour négocier les tarifs. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

- Sonnerie nocturne de la cloche de l'église :

Plusieurs élus (Pierre-Louis Fillet, Françoise Chatelan, Marie-Odile Baudrier et Monique Feugier) ont rencontré Didier et Muriel Rein, les nouveaux propriétaires du Café Brochier pour discuter de leur demande d'arrêter les sonneries des cloches pendant la nuit. En effet, durant l'été, plusieurs clients se sont plaints voire ont écourté leur séjours à cause de la sonnerie nocturne du clocher. Débat entre le maintien d'une tradition du village et le maintien de l'activité du dernier commerce de la commune.

Plusieurs solutions techniques sont envisageables : enlever les doublons, arrêt complet pendant la nuit, mettre une sourdine mais rétablir l'angelus en contrepartie. Pierre Drogue demande que l'avis des villageois soient d'abord pris en compte avant que le conseil ne se prononce. Supprimer la sonnerie n'est-il pas le début d'un engrenage qui cautionne l'attitude d'une petite partie de la clientèle qui ne supporte aucun bruit voir aussi ceux liés à l'activité agricole. La situation est complexe.

Après en avoir débattu, plusieurs possibilités apparaissent (suppression doublon toute la journée, suppression totale la nuit, ...). Un avis technique sera pris auprès de l'entreprise Paccard qui assure l'entretien du clocher. Puis une solution sera rapidement arrêtée.

- Bail avec l'association les Vercoquins

Depuis 2008 et les travaux d'extension dans le garage pour la création d'un dortoir et d'une cuisine, la Commune et l'association gestionnaire des Vercoquins sont liées par un bail. Le loyer correspondant à l'annuité d'emprunt contracté par la Commune pour financer les travaux. Le bail étant caduque, il s'agit de renouveler ce bail aux mêmes conditions (loyer de 320 euros + charges électricité et chauffage). Le terme du bail correspondra au déménagement prévu au démarrage des travaux d'extension de la crèche.

- Travaux crèche

Suite à la validation de l'APD et à l'avenant sur les honoraires de maîtrise d'œuvre, le plan de financement du projet est le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
en euros HT		en euros	
Travaux + options	313 350.00	Subvention CAF validé en décembre 2013	99 000.00
Honoraires maîtrise d'œuvre	44 787.00	Subvention CAF sur fond national en cours	81 400.00
Contrôle Technique	2 750.00	Conseil Général de la Drôme	91 123.00
		Réserve Parlementaire	18 627.00
Mission CSPS	1 800.00	Part communale (20%)	72 537.00
<b>TOTAL</b>	<b>362 687.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>362 687.00</b>

Une demande de réserve parlementaire sera demandée. Le reste à charge de la commune sera financé par le loyer versé par la crèche.

Avant les travaux l'accès au chantier par le champ devra être aménagé.

→ Rapport de vérification de la bascule :

Le rapport de visite de l'entreprise Valentinoise de Pesage fait ressortir que les frais de réparation de la bascule sont très importants (estimé à 12 000euros HT non compris travaux de maçonnerie), le pont étant endommagé. Pour la sécurité, un arrêté d'interdiction de stationner sera pris. Puis pendant les travaux de la traversée du village, il faudra sécurisé définitivement la bascule.

Néanmoins il existe une demande des agriculteurs pour estimer le poids du foin, du bois. Emmanuel Drogue fera établir des devis pour un système de bascule à emporter.

## **Voirie**

→ Traversée du village : choix du bureau d'étude

Suite à l'absence de recours des candidats non retenu, la notification du marché sera transmise au groupement BEAC – Des Paysages suivant la décision de la commission d'appel d'offres.

→ Organisation du déneigement

Suite à la commission voirie du 20 septembre, Pierre Drogue ne s'occupe plus du déneigement. Il continuera néanmoins à déclencher les opérations de déneigement en appelant le chauffeur de l'entreprise Blanc.

Un état des lieux sera réalisé pour déterminer les points qui peuvent être endommagé par les engins de déneigement ( clôture, coffret de électrique, marches d'entrée). Un rappel sera également fait sur les zones de stockage de neige et les zones de stationnement interdits pour faciliter le déneigement.

La fréquence du déneigement dépend de la hauteur de neige. L'entreprise Blanc commence le déneigement à partir de 5h30. Seuls certains secteurs spécifiques comme Ponson, la montée de la salle des fêtes, les combettes et le lotissement les Forilles sont salés. Les équipements spéciaux sont obligatoires pour circuler en zone de montagne.

La commune n'assure le déneigement que des voies publiques. Seules les cours privées de personnes âgées et isolées seront assurés.

Un stock de gravillon pourra être mis à disposition des habitants.

#### → Courrier de Jean-Maurice Roche

Tout d'abord, Pierre Drogue rappelle qu'il aurait attendu une réponse rapide faite par le Conseil suite aux attaques du courrier de Jean-Maurice Roche. Pierre-Louis Fillet rappelle qu'un courrier de réponse ne peut être fait que si des réponses sont apportées, or seule la commission a les éléments. Lors du dernier conseil, il avait été demandé que la commission voirie rencontre Jean-Maurice Roche. La commission ne l'a pas fait. Discussion entre les conseillers sur la nécessité de le rencontrer ou de lui répondre par lettre. Pierre-Louis Fillet propose de lui répondre sur les points factuels et propose de le rencontrer en mairie. Il rappelle également que préalablement au courrier, M. Roche avait transmis de nombreux mails.

Monique Feugier rappelle qu'une lettre en LRAR appelle une réponse écrite.

Alain Blanc et Jean-Louis Gontier propose de le convoquer en mairie puis de faire un compte rendu de leur entretien.

#### → Voirie

Pierre Drogue informe le conseil que les travaux de voirie sont réalisés sur la route de la Matrassière (qui dessert la colonie) et sur une partie de la route des Janis (entre l'habitation de M. Chabert et de Mme Victouron). Un arrêté d'interdiction de circuler pour les véhicules de + 19 tonnes sera pris pour la partie sud de la route des Janis.

Le chemin rural de Piache sera bouché avec des remblais prochainement.

Pierre Drogue a rencontré M et Mme Nancy qui lui ont présenté leur projet d'aménagement de la parcelle situé devant leur habitation. Pierre Drogue leur a rappelé la nécessité de retrait de 1.50 m par rapport à la voie communale si de l'enrochement est posé.

#### → Dégâts liés au déneigement :

Le devis de l'entreprise Blanc pour la reprise de l'escalier de l'habitation de Mme Lahondès est accepté. L'agent technique réparera la clôture de l'habitation de M. Battentier.

#### → Sapins du cimetière :

Camille Michel présente un montage photo présentant l'entrée du cimetière sans les sapins. Il ressort de la discussion (supprimer les sapins et/ou les marronniers) qu'un plan d'aménagement soit réalisé.

#### → Création d'une aire de retournement pour le car scolaire

Pierre Drogue présente un devis de l'entreprise Blanc pour la création d'une aire de retournement pour faciliter la manœuvre du car scolaire et sécuriser le déplacement des piétons. Coût de 4 500 euros HT. Ces travaux seront réalisés au moment des travaux de la traversée du village pour utiliser les remblais et ainsi réduire le coût.

→ Echange de terrain autour de la mairie : reporté au conseil du 3 novembre

→ Demande de la Sci Crisflo

Jean-Louis Gontier sort de la salle.

Monsieur le Maire rappelle que la SCI Crisflo, nouveau propriétaire de la maison de Mme Lucienne Marcon (parcelle A 383) située au cœur du village et qui a engagé des travaux de rénovation, demande à la Commune de lui céder une bande de terrain d'environ 15 m<sup>2</sup> au sud du bâtiment pour résorber l'écoulement des eaux pluviales vers la cave et améliorer l'accessibilité. Lors du conseil municipal du mois de février, les élus ont donné leur accord de principe pour cette cession sous réserve que la largeur de la voie communale soit maintenue à 6 mètres. Cette condition nécessite d'acquérir la parcelle A 384 appartenant à M. Veyret, bande de terrain située de l'autre côté de la voie communale. A l'issue de la vente aux enchères du 26 septembre, la SCI Crisflo s'est porté acquéreur de la parcelle A 386, ce qui permettrait de procéder à des échanges de parcelle.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la Commune cède une bande de terrain d'environ 15 m<sup>2</sup> (9.50 ml par environ 1.70 m de large) en bordure de l'habitation cadastrée A 383 sous condition que la commune puisse acquérir une partie de la parcelle A 384 afin de maintenir une largeur de voirie de 6 mètres. La SCI Crisflo devra elle-même parvenir à un accord avec le propriétaire de la parcelle A 384 pour pouvoir proposer l'échange à la Commune. Tous les frais de notaires et de géomètres seront à la charge de la SCI Crisflo.

## **Eau-assainissement**

→ Travaux au réservoir des Orcets par Alain Blanc

Alain Blanc indique que le réservoir des Orcets doit être nettoyé de toute urgence. Le canal d'évacuation du captage nord est effondré et se déverse dans le chemin. Il propose également la pose d'un compteur vertical, moins onéreux ce qui permettra de réaliser les travaux sur le canal et le trop plein. Alain Blanc demandera un nouveau devis à l'entreprise Blanc.

→ Sinistre de la STEP du village :

Pierre-Louis FILLET présente une proposition de courrier à adresser au cabinet Nicot suite à la réunion du 25 septembre avec la Satese. Cette lettre rappelle au cabinet Nicot et à l'entreprise Eiffage les malfaçons constatées sur la station du village.

→ Validation de l'Avant-Projet pour la station de la Martelière :

Point reporté au conseil de novembre pour permettre d'évaluer le coût financier pour le budget eau-assainissement.

## Urbanisme

- Carte communale :

Suite à la transmission du dossier de la carte communale aux Personnes Publiques Associées, le projet de la carte communale a reçu un avis favorable de la DDT de la Drôme et de la Chambre d'Agriculture sauf pour les zones constructibles de 15m autour des habitations situées en zone N.

- Carte communale : droit de préemption à la Madone

M. Kermarrec, propriétaire des parcelles 749 et 725 situées à côté de l'enclos de la Madone, demande à déplacer le tracé du droit de préemption prévu pour la création de la route de desserte et qui coupe la parcelle 749. Il demande que la future voie passe sur la limite entre la parcelle 725 et la parcelle 749. Les élus acceptent la modification.

## Divers

- Réponse Courrier FAUP

Le conseil du Sivu de Roybon s'est réuni en septembre pour pouvoir répondre au courrier de la FAUP. Les travaux ont démarré (création de la piste) au cours du mois d'octobre.

- Tarif du photocopieur : reporté

- Tarif de mis à disposition de l'agent technique et du camion pour le Sivu de Roybon

Le conseil adopte un tarif de 20 euros de l'heure.

- Acquisition d'un vidéoprojecteur

Le devis pour l'appareil ACER P1283 : d'un montant de 349 euros est accepté.

- Devis Blachère pour l'acquisition de décoration de Noël (4 guirlandes et deux supports en forme de sapins) :

Ce devis est accepté. L'association St Blaise prendra en charge l'acquisition de 3 guirlandes.

- Demande de subvention du comité des neiges Drôme :

Le conseil refuse d'accorder une subvention car la CCV subventionne déjà le comité des neiges.

- Redevance d'accès aux pistes d'Herbouilly :

Les tarifs proposés par le Département sont acceptés.

- Abonnement téléphonique de la mairie :

Gilles Chazot se charge de revoir la consommation et les abonnements pour le prochain conseil.

→ Questions diverses :

Camille Michel explique que depuis la rentrée scolaire, le transfert entre l'école et la crèche en fin de journée est compliqué. Jusqu'en juin 2014, c'est l'institutrice qui le prenait en charge. Depuis la rentrée elle ne le fait plus et l'ATSEM refuse de le faire. La crèche ne peut pas venir chercher les enfants car seuls deux salariées sont présentes à ce moment-là, alors que la crèche sert de service périscolaire pour certains enfants. Cette situation met en lumière des conflits latents entre personnel et d'organisation du travail alors même que la commune travaille sur la création d'un pôle petit enfance avec des équipements à partager entre la crèche et la maternelle. La situation doit donc être dénouée. La solution provisoire est le recours à deux assistantes maternelles qui assureront le transfert sous la responsabilité de la mairie. Le recours à une tierce personne apparaît comme nécessaire pour résoudre le problème relationnel.

Fin du conseil municipal à minuit.